

Formulaire de demande d'occupation du domaine public pour un déménagement ou/et un emménagement

Cette demande doit parvenir aux Services Techniques de Vire Normandie **deux semaines** avant la date prévue pour l'occupation du domaine public.

Pour toutes autres demandes remplir un document CERFA N° 14024

• **Etes-vous un particulier ou une entreprise :**

☐ particulier ☐ entreprise

Nom et prénom du demandeur (particulier ou entreprise) :

Adresse actuelle ou nouvelle adresse :

Téléphone :

Courriel:

Les informations indispensables à indiquer sur la demande :

☐ déménagement ☐ emménagement

• **L'adresse d'intervention :**

• **La date de l'intervention, l'heure et la durée :**

• **Le nombre de places de stationnement demandé :**

L'autorisation qui vous sera envoyée par mail devra être imprimée par vos soins et affichée ensuite devant le pare-brise des véhicules utilisés.

Ce document doit être envoyé : par courriel ingenierie.travaux@virenormandie.fr ou à l'adresse suivante : Services Techniques – 500 rue de l'Artisanat – Vire – 14500 Vire Normandie.

Pour tous renseignements, téléphoner au 02.31.66.27.90.

**la demande doit être remplie dans son intégralité sous réserve d'acceptation.*

Les informations recueillies par la Commune de Vire Normandie ont pour finalité la gestion de votre demande d'occupation du domaine public. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Commune de Vire Normandie : delegueRGPD@virenormandie.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Le à